



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas						
	Date de réception :						
	Intitulé du projet						
	NOYERS - MAY2						
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)					
	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)					
.1		ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)					
2.1	Personne physique						
2.1	Personne physique						
2.1	Personne physique Nom						
2.1	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)					
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale					
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Société Ombrières sur réserves Averaudes	Prénom(s) Raison sociale Société Ombrières sur réserves Averaudes					
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Société Ombrières sur réserves Averaudes N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Société Ombrières sur réserves Averaudes Type de société (SA, SCI)					
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Société Ombrières sur réserves Averaudes N° SIRET 9 2 0 3 8 5 6 3 0 0 0 0 1 6	Prénom(s) Raison sociale Société Ombrières sur réserves Averaudes Type de société (SA, SCI) SASU					

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu let II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?	aux
□ Oui ☑ Non	
3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2-1 ?	du III
☑ Oui ☐ Non	
4 Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.	
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition	
Ombrière photovoltaïque située sur une réserve de substitution à étanchéité artificielle (géomembrane) sur la commune de Marnay.	

4.2 Objectifs du projet

Production d'énergie renouvelable à partir de l'énergie du soleil. Utilisation de la structure pour réduire l'évaporation de l'eau stockée. Valorisation d'une surface impactée.



4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux du projet est organisée de manière à ne pas endommager la réserve sur laquelle repose l'ombrière.

La phase travaux aura lieu pendant la période de niveau d'eau minimum (été/automne).

Les fondations de la structure de l'ombrière seront fixées dans le substratum rocheux sous la géomembrane.

L'étanchéité sera assurée par l'ajout d'un deuxième géomembrane au niveau de la fondation.

Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des tables d'une douzaine de panneaux, elles-mêmes fixées sur des poutres en I.

Les poutres en l'reposeront en partie sur des piliers de soutien et sur le tour de ronde de la réserve.

Des câbles aciers traverseront la réserve à différents endroits et prendront ancrage à l'extérieur de la réserve au niveau du sol naturel. Ces câbles traverseront les digues dans des fourreaux dédiés au niveau de la bande de roulement.

La base vie pendant les travaux sera en partie à l'extérieur de la réserve et en partie sur un radeau se déplaçant aux différents endroits stratégiques.

La durée des travaux est estimé à 3 mois ce qui correspond à la période basses eaux de la réserve.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue sera de 30 ans à compter de la mise en service.

En phase d'exploitation, aucune présence humaine permanente n'est nécessaire. Néanmoins, l'exploitation et la maintenance de l'ombrière et tous les éléments électriques associés sera possible tout au long de l'année. Il sera possible de se déplacer sur les structures et d'avoir accès aux fondations pour les contrôles d'étanchéité. L'accès au câblage extérieur et fondations se fera depuis l'extérieur de la réserve et le tour de garde.

De plus, l'ouvrage est conçu pour permettre l'exploitation de la réserve. En effet, il sera possible de cheminer sur les digues et d'accéder au fond de la réserve. L'ombrière ne remettra pas en cause la stabilité de la digue et l'étanchéité de la réserve (des contrôles réguliers seront réalisés) pendant toute la durée de vie du projet. Pendant toute la phase d'exploitation, le projet permettra également de limiter l'évaporation de l'eau contenue dans la réserve.

4.4	4 <i>F</i>	A quelle(s)	procédure(s) administrative(s) d'autorisation	le projet a-t-il	été ou sera-t-il	soumis?

i) L	a décision de l'auto	orité chargée de l'exar	ien au cas par cas de	evra être jointe au(x)	dossier(s) d'autorisation(s).
--------------	----------------------	-------------------------	-----------------------	------------------------	-------------------------------

Permis de construire	



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Distance maximale entre deux poutres	3,3 ha 5.3 MW 15 m 33 cm 10°

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie : Parcelles : 000 AX 112 - 000 AX 113
Lieu-dit : La Clouère
Localité : Marnay
Code postal : 8 6 1 6 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques ^[1]
Long.: 0 0 ° 2 1 , 5 2 " E Lat.: 4 6 ° 2 2 , 4 6 " N
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " " "
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° " " "
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
☑ Oui □ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet vient se superposer sur la réserve de substitution. Il n'y avait pas d'évaluation environnementale au sens du code de l'environnement actuel.
Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
fin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des

5

(i) A services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	



Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		V	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	De quelle nature ? De quelle importance ?					
Inc	Incidences potentielles		Non	Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V			
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V			
	Est-il déficitaire en matériaux ?		✓			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		✓			



Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?		V	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		La commune de Marnay est en exposition forte à l'aléa retrait gonflement argiles et en zone de sismicité moyenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		\	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		✓	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		✓	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		\	
Émis	Engendre-t-il des rejets liquides ?		✓	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	



	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	ions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
	Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
	Patrimoi de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		V	L'accès à l'intérieur de la réserve sera légèrement modifiée et le plan d'exploitation de la réserve sera défini en accord avec le propriétaire de la réserve. L'entretien des digues extérieures de la réserve sera également modifié contenu des câblages qui assureront la stabilité de l'ombrière.
d'au	6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées aved'autres projets existants ou approuvés ? □ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :				



6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	
☐ Oui ☑ Non	
Si oui, décrivez lesquelles :	
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des	
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'êti	_
retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet su	
l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement	
étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient d</u>	
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée	<u>).</u>
Aucun effet négatif notable de l'ombrière sur son environnement immédiat. L'approche ERC est respectée dans la mesure où les impacts sont évités.	
2 appround 2. to dot respected dame to miscare ou list impacts controlled.	

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La société des ombrières sur réserves Averaudes considère que le projet d'ombrière ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, cette ombrière se situe sur une réserve de substitution. Cette réserve est l'élément impactant majeur. L'impact complémentaire de l'ombrière sur ce site artificialisé n'est pas notable. Par ailleurs, ce système d'ombrière permet de réduire l'effet du vent et l'action du soleil sur la surface d'eau et donc de réduire l'évaporation. L'impact global de l'ouvrage est donc positif.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	✓
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	~

	Checklist Annexes obligatoires				
1	Cerfa n° 14734 joint au présent dossier				
3	Chapitre 1 : Justificatif du projet, partie 1.A. "Localisation géographique du projet", carte 1				
4	Chapitre 3 : Notice paysagère, partie 2. "Photomontages du projet" carte 1 et parties 2. A.				
	"Photomontage vue rapprochée" et 2.B. "'Photomontage vue éloignée" figures 4 et 5				
5	Chapitre 1 : Justificatif du projet, partie 1.B. "Description technique" figure 1 et 2				
6	Chapitre 1 : Justificatif du projet, partie 1.A. "Localisation géographique du projet", carte 2				
7	Chapitre 1 : Justificatif du projet, partie 1.A. "Localisation géographique du projet", carte 3				



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet					
1	Chapitre 1 : Justificatif du projet Chapitre 2 : Notice naturaliste	V				
2	Chapitre 3 : Notice paysagère Chapitre 4 : Note d'évaporation	V				
3	Chapitre 5 : Contrôles de la géomembrane avant et après installation des panneaux photovoltaïques Chapitre 6 : Compatibilité SAGE et SDAGE	V				
4	Chapitre 7 : Compatibilité avec les documents d'urbanisme en vigueur	V				
5	Chapitre 8 : Compatibilité du projet d'ombrière avec l'étude d'incidence de la réserve	V				

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom DESREUMAUX	
Prénom Cyril	
du signataire	
À Rueil-Malmaison	
Fait le 2 2 0 4 2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s)